



PARCOURS DE FORMATION

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

Parcours théorique

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que Téléviseur, Box ou avec un enseignant, soit sur Internet.

Parcours pratique

La phase de pratique débutera pendant la phase théorique.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- la nuit (si le cas se présente).

Vous pouvez être amené à participer à un voyage école. (A la demande avec un minimum de 3 élèves)

Le voyage-école permet d'acquérir de l'expérience au volant. Il permet par exemple d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS, à favoriser l'autonomie et à apprendre en observant les autres élèves. Un groupe de trois élèves conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900020 / Numéro déclaration d'activité : 84691810769

104 Avenue De Verdun 69330 MEYZIEU / Tel: 04 72 02 10 10

SIRET 89327971100012 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>



MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

PROGRAMME FORMATION

CODE DE LA ROUTE

Objectifs

Être capable de réussir l'Épreuve Théorique Générale (ETG) du code de la route.

Public concerné et prérequis

Toute personne aspirant à passer un premier permis

Être âgé de 15 ans minimum

Modalité d'admission

- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Une e-photo (ANTS)
- Pièce d'identité ou carte de séjour
- Pièce d'identité parent pour les mineurs
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant (même nom, même prénom sur le justificatif de domicile, sur la pièce d'identité et sur l'attestation d'hébergement)
- Certificat individuel de Participation à la Journée de Défense et Citoyenneté pour les - de 25 ans JDC
- Recensement pour les - de 17 ans
- Savoir et comprendre le français

Qualification des intervenants

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) ou du Titre Professionnel Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)

Moyens pédagogiques et techniques

Salles équipées d'un ensemble multimédia support papier fourni.

Inscription à une application dédiée sur smartphone.

Exposés magistraux par thèmes.

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900020 / Numéro déclaration d'activité : 84691810769

104 Avenue De Verdun 69330 MEYZIEU / Tel: 04 72 02 10 10

SIRET 89327971100012 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>



MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

Effectifs

- Leçons théoriques présentielles et distancielles (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 7 personnes.

Programme de formation

- Module 1 : La circulation routière)
 - Thèmes L+R signalisation routière règles de circulation intersections et priorités limitations de vitesse utilisation des feux du véhicule arrêt et stationnement
- Module 2 : Le véhicule
 - Thèmes P + S + M installation du conducteur et des passagers équipements de sécurité aides à la conduite mécanique
- Module 3 : Le conducteur
 - Thèmes C + E + U + A limites du conducteur (champ visuel, fatigue...) distances temps de réaction, freinage, arrêt et sécurité particularités et comportement à l'égard des autres usagers éco-conduite et éco-mobilité comportement en cas d'accident
- Module 4 : Notions Diverses
 - Thème D catégories de permis à points documents chargement transport de passagers
- Module 5 : Évaluations des connaissances par entraînements de type examens blancs (tests de 40 questions)

Modalités et délais d'accès

La formation peut se dérouler, toute ou partie, par l'accès à une plateforme dédiée.
Le stagiaire recevra par mail des identifiants de connexion et mot de passe pour se connecter au Prépacode.

La durée d'accès à la plate-forme peut varier de 1 à 6 mois.
Elle peut également se dérouler, toute ou partie, en présentiel en agence, pour une durée pouvant varier de 1 à 6 mois.

Modalités d'évaluation des acquis

Le stagiaire répond à un questionnaire oral en début de formation, puis est ensuite évalué par le formateur au fur et à mesure de la formation.
Le stagiaire s'évalue avec des séries de test de 40 questions (auto-évaluation).
L'évaluation finale des acquis après demande de conseil auprès de l'enseignant de la conduite est sanctionnée par le passage d'un examen code dans un centre agréé.

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900020 / Numéro déclaration d'activité : 84691810769

104 Avenue De Verdun 69330 MEYZIEU / Tel: 04 72 02 10 10

SIRET 89327971100012 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>



MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

Sanction visée

Code de la route (si réussite à l'examen)

Durée de la formation

- Conseillé 20h minimum
- Temps libre en présentiel, selon horaires d'ouverture de l'agence
- Le Calendrier de formation est défini en fonction des disponibilités de l'élève et des formateurs
- L'accès (réservation) à la formation collective varie entre 7 et 15 jours.

Tarif

280€ Ttc pour plus d'informations contacter l'auto-école

Amplitude horaire

Horaires du bureau : lundi 14h à 18h30, mardi au vendredi 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 et samedi 9h30 à 12h

Horaires des leçons de conduite voiture : Du lundi au vendredi 14h à 20h et samedi de 8h à 14h

Horaires des leçons de moto : Du lundi au vendredi 13h à 19h et samedi de 7h à 13h

Horaires variables selon disponibilité de l'enseignant

Lieu de la formation :

104 Avenue de Verdun 69330 Meyzieu

Accessibilités aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation, l'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur.

Modalités d'accès :

Public en situation de handicap : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référente handicap en agence afin de voir les modalités)

Contenu : selon la disponibilité des plannings des enseignants

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900020 / Numéro déclaration d'activité : 84691810769

104 Avenue De Verdun 69330 MEYZIEU / Tel: 04 72 02 10 10

SIRET 89327971100012 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>



MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

PROGRAMME FORMATION PERMIS B

Objectifs

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B n'excédant pas 3T500 de PTAC et ne comportant pas outre le siège conducteur plus de 8 places assises

Public concerné et prérequis

- Avoir 16 ans (ou 15 ans dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite)
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence

Modalité d'admission

- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Une e-photo (ANTS)
- Pièce d'identité ou carte de séjour
- Pièce d'identité parent pour les mineurs
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant (même nom, même prénom sur le justificatif de domicile, sur la pièce d'identité et sur l'attestation d'hébergement)
- Certificat individuel de Participation à la Journée de Défense et Citoyenneté pour les - de 25 ans JDC
- Recensement pour les - de 17 ans
- Savoir et comprendre le français

Qualification des intervenants

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) ou du Titre Professionnel Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de cours équipée de moyens multimédias vidéo, tableau, feuille, stylo, livret grille code
- Véhicules de la catégorie B adaptés à l'enseignement
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage dématérialisé
- Un accès illimité au code en ligne *Disponible en dehors des horaires de formation
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques : Prépacode

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900020 / Numéro déclaration d'activité : 84691810769

104 Avenue De Verdun 69330 MEYZIEU / Tel: 04 72 02 10 10

SIRET 89327971100012 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>



MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

Effectifs

- Leçons théoriques présentiels et distancielles (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 7 personnes
- Leçon pratique individuelle (conduite)

Programme de formation

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Éducation à une mobilité Citoyenne (REMC)

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Modalités d'évaluation des acquis

- Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du REMC
- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B: à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux

Sanction visée

Certificat du Permis de conduire de la catégorie B

Durée de la formation

- Obligation légale : 20h de formation théorique et 20 h de formation pratique
- Le nombre d'heures de conduite est déterminé lors de l'évaluation de départ puis adapté si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne
- Le Calendrier de formation est défini en fonction des disponibilités de l'élève et des formateurs
- L'accès à formation varie entre 7 et 15 jours. La Formation est individuelle.

Tarif

A partir de 1 280€ Ttc pour plus d'informations contacter l'auto-école

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900020 / Numéro déclaration d'activité : 84691810769

104 Avenue De Verdun 69330 MEYZIEU / Tel: 04 72 02 10 10

SIRET 89327971100012 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>



MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

Amplitude horaire

Horaires du bureau : lundi 14h à 18h30, mardi au vendredi 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 et samedi 9h30 à 12h

Horaires des leçons de conduite voiture : Du lundi au vendredi 14h à 20h et samedi de 8h à 14h

Horaires des leçons de moto : Du lundi au vendredi 13h à 19h et samedi de 7h à 13h

Horaires variables selon disponibilité de l'enseignant

Lieu de la formation :

104 Avenue de Verdun 69330 Meyzieu

Accessibilités aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation, l'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur.

Modalités d'accès :

Public en situation de handicap : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référente handicap en agence afin de voir les modalités

Contenu : selon la disponibilité des plannings des enseignants

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900020 / Numéro déclaration d'activité : 84691810769

104 Avenue De Verdun 69330 MEYZIEU / Tel: 04 72 02 10 10

SIRET 89327971100012 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>

PROGRAMME FORMATION PERMIS B

BOITE-AUTOMATIQUE

Objectifs

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B n'excédant pas 3T500 de PTAC et ne comportant pas outre le siège conducteur plus de 8 places assises

Public concerné et prérequis

- Avoir 16 ans (ou 15 ans dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite)
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence

Modalité d'admission

- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Une e-photo (ANTS)
- Pièce d'identité ou carte de séjour
- Pièce d'identité parent pour les mineurs
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant (même nom, même prénom sur le justificatif de domicile, sur la pièce d'identité et sur l'attestation d'hébergement)
- Certificat individuel de Participation à la Journée de Défense et Citoyenneté pour les - de 25 ans JDC
- Recensement pour les - de 17 ans
- Savoir et comprendre le français

Qualification des intervenants

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) ou du Titre Professionnel Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de cours équipée de moyens multimédias vidéo, tableau, feuille, stylo, livret grille code
- Véhicules de la catégorie B adaptés à l'enseignement
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage dématérialisé
- Un accès illimité au code en ligne *Disponible en dehors des horaires de formation
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques : Prépacode

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900020 / Numéro déclaration d'activité : 84691810769

104 Avenue De Verdun 69330 MEYZIEU / Tel: 04 72 02 10 10

SIRET 89327971100012 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>

Effectifs

- Leçons théoriques présentielles et distancielles (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 7 personnes
- Leçon pratique individuelle (conduite)

Programme de formation

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Éducation à une mobilité Citoyenne (REMC)

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Modalités d'évaluation des acquis

- Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du REMC
- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B: à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux

Sanction visée

Certificat du Permis de conduire de la catégorie B

Durée de la formation

- Obligation légale : 20h de formation théorique et 13 h de formation pratique
- Le nombre d'heures de conduite est déterminé lors de l'évaluation de départ puis adapté si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne
- Le Calendrier de formation est défini en fonction des disponibilités de l'élève et des formateurs
- L'accès à formation varie entre 7 et 15 jours. La Formation est individuelle.

Tarif

A partir 900€ Ttc pour plus d'informations contacter l'auto-école



MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

Amplitude horaire

Horaires du bureau : lundi 14h à 18h30, mardi au vendredi 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 et samedi 9h30 à 12h

Horaires des leçons de conduite voiture : Du lundi au vendredi 14h à 20h et samedi de 8h à 14h

Horaires des leçons de moto : Du lundi au vendredi 13h à 19h et samedi de 7h à 13h

Horaires variables selon disponibilité de l'enseignant

Lieu de la formation :

104 Avenue de Verdun 69330 Meyzieu

Accessibilités aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation, l'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur.

Modalités d'accès :

Public en situation de handicap : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référente handicap en agence afin de voir les modalités

Contenu : selon la disponibilité des plannings des enseignants

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900020 / Numéro déclaration d'activité : 84691810769

104 Avenue De Verdun 69330 MEYZIEU / Tel: 04 72 02 10 10

SIRET 89327971100012 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B : **CONDUITE ACCOMPAGNEE ET SUPERVISEE**

Objectifs

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B n'excédant pas 3T500 de PTAC et ne comportant pas outre le siège conducteur plus de 8 places assises

Public concerné et prérequis

- Avoir 18 ans pour le permis B formation et la conduite supervisée
- Avoir 15 ans pour la formation conduite accompagnée

Modalité d'admission

- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Une e-photo (ANTS)
- Pièce d'identité ou carte de séjour
- Pièce d'identité parent pour les mineurs
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant (même nom, même prénom sur le justificatif de domicile, sur la pièce d'identité et sur l'attestation d'hébergement)
- Certificat individuel de Participation à la Journée de Défense et Citoyenneté pour les - de 25 ans JDC
- Recensement pour les - de 17 ans

Savoir et comprendre le français

Qualification des intervenants

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) ou du Titre Professionnel Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de cours équipée de moyens multimédias vidéo, tableau, feuille, stylo, livret grille code
- Véhicules de la catégorie B adaptés à l'enseignement
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage dématérialisé
- Un accès illimité au code en ligne *Disponible en dehors des horaires de formation
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques : livre et livret de code

Effectifs

- Leçons théoriques présentielles et distancielles (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 7 personnes
- Leçon pratique individuelle (conduite)

Programme de formation

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Éducation à une mobilité Citoyenne (REMC)

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Modalités d'évaluation des acquis

- Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)
- Épreuve Théorique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B (15 ans pour les AAC, 16 ans pour les autres filières)
- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B : à partir de 17 ans

Sanction visée

Certificat du Permis de conduire de la catégorie B

Durée de la formation

- Un minimum de 20h de formation théorique et 22 h de formation pratique (dont 2 h de rdv préalable avec les accompagnateurs pour le permis B formation conduite accompagnée)
- Après une phase de conduite accompagnée d'un minimum d'un an et de 3000 km et après avoir fait les 2 rdvs pédagogiques pour la conduite accompagnée (pas de minimum de durée ou de km pour la CS)
- Déterminée lors de l'évaluation de départ puis Adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne

Tarif

A partir de 1 580€ Ttc



MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

Amplitude horaire

Horaires du bureau : lundi 14h à 18h30, mardi au vendredi 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 et samedi 9h30 à 12h

Horaires des leçons de conduite voiture : Du lundi au vendredi 14h à 20h et samedi de 8h à 14h

Horaires des leçons de moto : Du lundi au vendredi 13h à 19h et samedi de 7h à 13h

Horaires variables selon disponibilité de l'enseignant

Lieu de la formation :

104 Avenue de Verdun 69330 Meyzieu

Accessibilités aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation, l'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur.

Modalités d'accès :

Public en situation de handicap : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référente handicap en agence afin de voir les modalités

Contenu : selon la disponibilité des plannings des enseignants

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900020 / Numéro déclaration d'activité : 84691810769

104 Avenue De Verdun 69330 MEYZIEU / Tel: 04 72 02 10 10

SIRET 89327971100012 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr/ <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>

PROGRAMME DE FORMATION PASSERELLE «BOITE AUTOMATIQUE VERS MANUELLE»

Candidat détenteur du permis B boîte automatique souhaitant conduire une voiture à boîte manuelle.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité un véhicule de la catégorie B avec une boîte de vitesses manuelle.

PRE-REQUIS :

Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B Boite-automatique

MODALITES D'INSCRIPTION :

En Agence ou préinscription sur notre site internet.

LIEU DE LA FORMATION :

104 Avenue de Verdun 69330 Meyzieu

PROFIL DES INTERVENANTS

Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du Titre Professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

1 voiture avec boîte de vitesses manuelle.

MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives :

Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie durant la formation ;

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de réalisation

Tarif

400€ Ttc pour plus d'informations contacter l'auto-école



MISE A JOUR LE 1 MARS 2024

Amplitude horaire

Horaires du bureau : lundi 14h à 18h30, mardi au vendredi 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 et samedi 9h30 à 12h

Horaires des leçons de conduite voiture : Du lundi au vendredi 14h à 20h et samedi de 8h à 14h

Horaires des leçons de moto : Du lundi au vendredi 13h à 19h et samedi de 7h à 13h

Horaires variables selon disponibilité de l'enseignant

DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation d'une durée de 7 heures comporte 2 étapes :

- 1 séquence de 1 heure dans l'appréhension de la psychomotricité de la boîte à vitesse manuelle.
- 1 séquence de 6 heures dans un trafic nul ou faible
-

CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION MANIEMENT SUR VEHICULE

APPREHENSION DE LA PSYCHOMOTRICITE DE LA BOITE A VITESSE MANUELLE

- 1 HEURE

COMPÉTENCES :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

FORMATION DANS UN TRAFIC NUL OU FAIBLE ET DANS DES CONDITIONS DE CIRCULATION VARIÉES, SIMPLES ET COMPLEXES

- 6 HEURES

COMPÉTENCES :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900020 / Numéro déclaration d'activité : 84691810769

104 Avenue De Verdun 69330 MEYZIEU / Tel: 04 72 02 10 10

SIRET 89327971100012 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>



MISE A JOUR LE 1 MARS 2024

Accessibilités aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation, l'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur.

Modalités d'accès :

Public en situation de handicap : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référente handicap en agence afin de voir les modalités

Contenu : selon la disponibilité des plannings des enseignants

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900020 / Numéro déclaration d'activité : 84691810769

104 Avenue De Verdun 69330 MEYZIEU / Tel: 04 72 02 10 10

SIRET 89327971100012 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>